

CSA AP du 30 juin 2026

DES VIRAGES À 180° ET DES VICTOIRES EN CARTON !

Pantin, le 8 juillet 2026

Même si nous avons bien ri à la lecture du compte rendu du CSA AP de FO Justice, il faut leur reconnaître une certaine élasticité cérébrale lorsqu'il s'agit de réinventer l'histoire.

Leur premier grand écart intellectuel concerne leur nouvelle position sur le **port de l'arme hors service**.

Seule l'UFAP UNSa Justice a porté cette revendication dès les attaques DDPF, auprès du DAP, du ministre, dans toutes les instances et sur les plateaux de télévision. Partout où nous sommes intervenus, nous avons défendu cette possibilité pour l'ensemble des personnels pénitentiaires, afin qu'ils puissent **se protéger et protéger leur famille**.

À l'époque, dans la maison FO Justice, c'était silence radio en façade, **mais le bordel en interne**. Totalement débordé par une base largement favorable à cette revendication, le numéro un de cette organisation refusait pourtant tout en bloc.

Puis le ministre a pris la parole pour annoncer médiatiquement cette mesure. **Et lorsque « papa » parle, les enfants écoutent sagement et acquiescent de la tête**.

Pour tenter de ne pas perdre totalement la face, FO Justice proposait alors de confier leur arme administrative à nos collègues ERIS, mais uniquement pendant les astreintes.

Une position particulièrement FAVORABLE à l'administration, puisqu'elle permettait notamment de l'exonérer du paiement de certaines heures supplémentaires liées aux armureries de campagne lors des missions. Autrement dit, une mesure permettant surtout de réaliser des économies, mais qui ne répondait absolument pas à la nécessaire protection des personnels hors service. Notre organisation s'était opposée à cette simple mesure, exigeant comme depuis le départ **un élargissement total dans toutes circonstances**.

Aujourd'hui, à l'approche des élections, ce syndicat tente de se refaire une virginité en faisant croire que toute cette période durant laquelle il s'opposait au port de l'arme hors service n'a jamais existé.

Il en demeure pourtant quelques vestiges, notamment cette discussion WhatsApp sur l'un de leurs groupes internes, au cours de laquelle un collègue ERIS, qui s'offusquait du refus de FO Justice sur ce sujet, s'est littéralement fait envoyer dans les cordes. La grande majorité de leurs adhérents exerçant au sein des missions extérieures, et plus particulièrement ceux présents sur ce groupe, pourraient largement en attester.

Factuellement, si l'**UFAP UNSa Justice** n'avait pas mené **ce combat** à la DAP, à Vendôme et dans les médias, **aucune mesure, quelle qu'elle soit, n'aurait vu le jour**.

Nous continuerons, sans faire semblant ni réécrire l'histoire, à défendre le port de l'arme hors service pour tous les personnels qui le souhaitent. **Car aujourd'hui, bien plus qu'hier, les personnels pénitentiaires et leurs familles sont devenus des cibles !**

Le deuxième « fait d'armes... ou de larmes » de FO Justice réside dans ce qu'ils viennent de valider lors de ce CSA AP concernant le fonctionnement des « INSERRE », et cela sans le moindre complexe !

Ce texte comprend en effet un « chapitre 2 », intitulé « Instances participatives », composé de trois articles **permettant aux détenus de se réunir avec l'administration pour évoquer l'organisation et les conditions de vie en détention**.

On croit rêver !

Pendant que l' **UFAP UNSa Justice** se battait pour obtenir **la suppression de ces articles**, FO Justice proposait des amendements plus délirants les uns que les autres.

Ils demandaient notamment de remplacer l'expression « instances participatives » par « comité de vie » et de supprimer le terme « représentant » pour désigner les détenus.

Et devinez ce que cela change concrètement ?

STRICTEMENT RIEN, si ce n'est la couleur du papier peint !

FO Justice vient donc de **valider officiellement**, dans une sémantique différente, **la tenue de réunions entre les détenus et l'administration**, ainsi que la possibilité pour ces derniers de formuler des **exigences sur l'organisation de la détention !**

QUELLE HONTE !

CERTAINS AMENDEMENTS AMÉLIORENT LES TEXTES. D'AUTRES AGGRAVENT LA VIE DE CEUX QUI DEVRONT LES APPLIQUER ET PIÉTINENT L'HISTOIRE !

Car TOUS les syndicats avaient manifesté CONTRE l'article 29 de la loi pénitentiaire relatif à la consultation des détenus ! Nous dénoncions déjà, à l'époque, une porte ouverte à la **création de véritables « syndicats » de détenus**.

C'est exactement ce que FO Justice vient de remettre sur la table !

Le troisième élément qui pourrait désormais s'apparenter à une véritable déchirure cérébrale concerne leur position sur les caméras embarquées issues du protocole d'Incarville.

FO Justice met en avant son intervention pour que l'identité des personnels soit préservée, en demandant qu'ils soient identifiés par leur matricule et non par leur nom.

Mais quel est l'intérêt d'écrire cela alors que le matériel proposé fonctionnera exactement comme les caméras-piétons ?

Personne ne renseigne son nom : l'identification s'effectue déjà par un matricule ou un code, y compris lors de l'extraction des vidéos.

En revanche, cela ne règle absolument pas la question des éventuelles procédures judiciaires, puisque, à ce jour, **l'anonymisation ne concerne que les personnels exerçant dans une structure comprenant un QICO**.

En d'autres termes, nul besoin de réclamer ce qui existe déjà, sauf à vouloir se gargariser d'une **magnifique victoire en bois**.

Les personnels pénitentiaires ont besoin d'organisations capables de **tenir une ligne, d'assumer leurs choix et de défendre leurs intérêts**.

Une chose est certaine, depuis octobre 2025, **notre organisation demeure la seule à proposer aux personnels une ligne combative et assumée**. Quand certains auront fini de prendre leurs photos à Vendôme, ils conduiront peut-être les personnels devant les portes... Pour le moment, seule l' **UFAP UNSa Justice** a proposé cette méthode de contestation, ça aussi, c'est factuel !

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY